



Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Réunion publique

Commune de Nancy

Quartier Nancy Haussonville – Blandan – Mon Désert – Saurupt

29 Mai 2018



- 1. Calendrier de la procédure**
- 2. Retour sur la première phase de la concertation publique**
- 3. Qu'est-ce que le PADD ?**
- 4. Le projet commun pour les 15 prochaines années**
(à l'horizon 2035)



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU GRAND NANCY

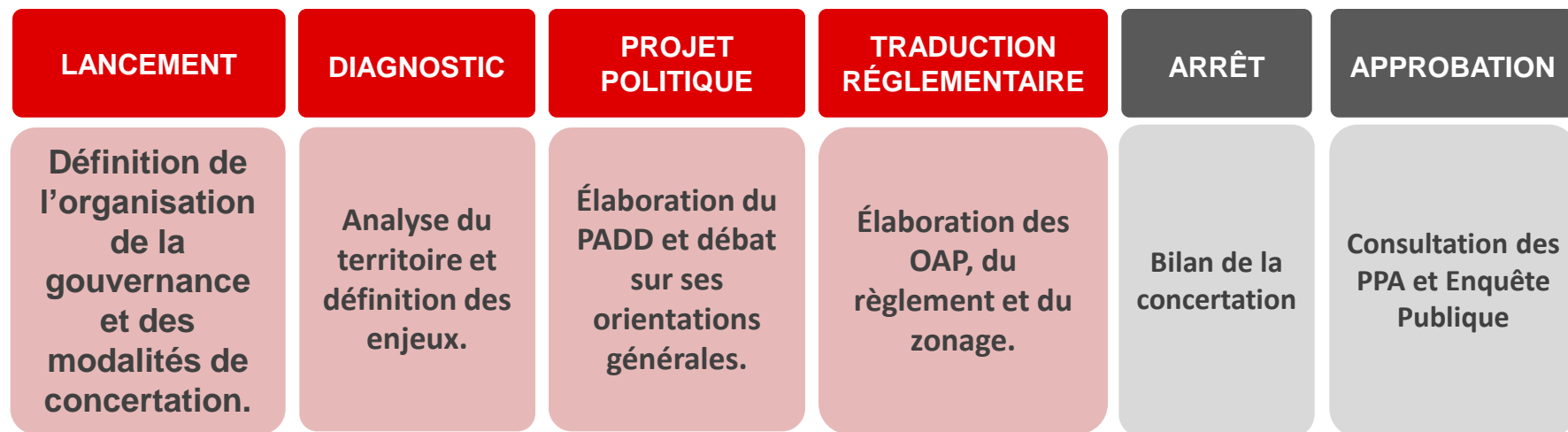
Le calendrier





PHASES TECHNIQUES ET POLITIQUES

PHASE ADMINISTRATIVE



Élaboration des volets habitat et déplacements

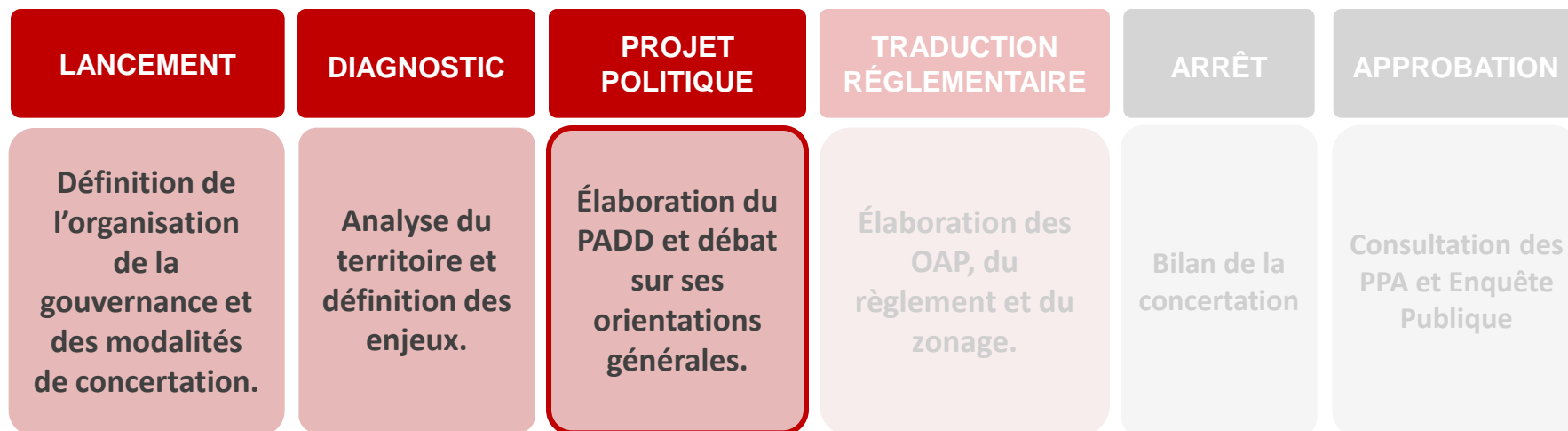
Concertation





PHASES TECHNIQUES ET POLITIQUES

PHASE ADMINISTRATIVE



Co-élaboration du PADD depuis l'automne 2017

- Travaux collectifs et partenariaux à travers les réunions publiques et les ateliers de co-production
- Défis du PLUi HD
- Défis du projet métropolitain



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU GRAND NANCY

La phase 1 de concertation



Les ateliers de coproduction :

3 ateliers d'une demi journée ➔ Une soirée de restitution suivie d'une conférence d'expert

Environ 120 personnes sur l'ensemble des 3 journées, représentant 59 organismes différents



LES ENSEIGNEMENTS ISSUS DES ATELIERS A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PADD

1. Structurer la Métropole en s'appuyant sur l'armature verte et bleue
2. Renforcer la convivialité de la Métropole avec des aménagements orientés sur l'identité métropolitaine et le bien-être
3. Favoriser le renouvellement urbain plutôt que l'extension urbaine
4. Prévoir un urbanisme temporaire de transition pour une Métropole en mutation
5. Développer l'agriculture urbaine
6. Accompagner le report modal et la multimodalité avec un schéma de cohérence des mobilités

20 réunions publiques de septembre 2017 à février 2018

Environ 1000 participants
400 cartes produites par les habitants

Réunion du 24 janvier 2018 à Nancy

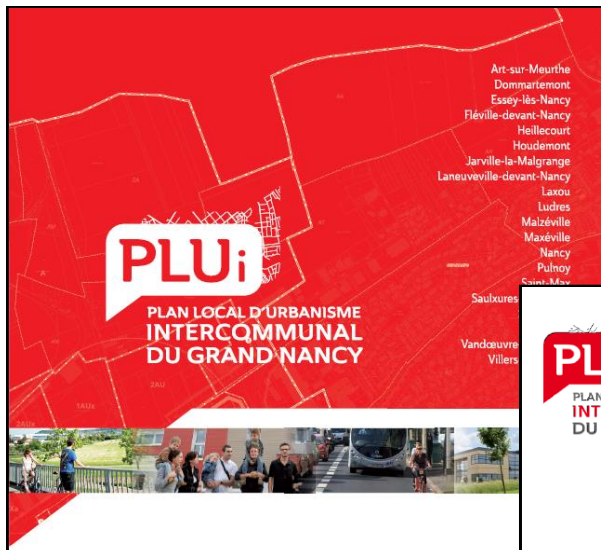
- Projection d'un film pédagogique sur le PLUi HD
- Présentation de la démarche, du diagnostic et des enjeux
- 2 temps de coproduction de 15-20 min sur les « enjeux environnementaux » et la « ville de proximités » à l'échelle de la métropole et à l'échelle de la commune
- 2 questionnaires sur la ville des proximités et le cadre de vie & la convivialité des espaces urbains



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU GRAND NANCY

Restitution du 1^{er} cycle de concertation



DOCUMENT DE CONCERTATION BILAN DU 1^{ER} TEMPS FORT

Automne-hiver
2017 > 2018

+ Foire aux Questions

CENTRE-VILLE DE NANCY / CŒUR D'AGGLOMÉRATION

170 PARTICIPANTS

RÉUNION PUBLIQUE

24 janvier 2018

Parallèlement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Habitats et Déplacements (PLUi-HD), le Grand Nancy s'est engagé avec l'Etat et la Ville de Nancy dans une procédure de révision-extension du Site Patrimonial Remarquable (SPR) du cœur d'agglomération.

Au cours d'une réunion publique organisée sur ces deux documents d'urbanisme, deux questionnaires sur la ville des proximités et sur le cadre de vie et la convivialité des espaces urbains ont été soumis aux participants.

La ville des proximités

77% déclarent faire toujours/ régulièrement leurs courses dans des commerces de proximité, contre 23% dans les commerces en périphérie ou en ligne.

56% déclarent faire leurs courses toujours/régulièrement à ville ou en marchand, contre 23% se déclarant toujours/régulièrement en voiture et 19% en transport en commun pour faire leurs achats.

50% affirment toujours/régulièrement leurs déplacements les plus fréquents sur mobilité active à pied ou à vélo, alors que 20% se déclarent toujours/régulièrement en voiture et 19% en transport en commun.

LE QUESTIONNAIRE A PERMIS DE METTRE EN EVIDENCE :

1. l'importance des commerces et des services de proximité
2. l'importance des mobilités actives, comparées avec l'importance de la ville des proximités, avec un pôle de vie de quartier en concurrence.

Le cadre de vie et la convivialité des espaces urbains

Le deuxième questionnaire proposé aux participants était divisé en deux parties :

Le **cadre de vie** : les participants étaient invités à classer en fonction des raisons de leur choix le quartier le plus agréable et celui le moins agréable.

La **convivialité des espaces urbains** : de même, il leur était demandé de classer en argumentant l'espace public leur semblant le plus et le moins convivial.

Identité (architecture et patrimoine)	40,7%
Lieu d'échange et de rencontre	23,1%
Proximité commerces et services	14,9%
Présence de nature	11,9%
Espace de loisirs	4,1%
Accessibilité	2,6%
Pas de flux automobile	2,6%

Présence de commerces et services de proximité	1
Proximité d'espaces de nature	2
Identité du quartier	3
Bonne desserte et accessibilité	4
Qualité des logements	5
Proximité du lieu de travail	6

Classement d'un cadre de vie agréable

Classement d'un espace public convivial

Les réponses au questionnaire ont permis de mettre en évidence les critères pris en compte dans la perception d'un quartier agréable ou d'un espace public convivial :

1. la présence de services de proximité et de commerces, facteur d'animation urbaine
2. la proximité des espaces de nature
3. l'identité et la qualité urbaine et architecturale

Comparativement, la proximité du lieu de travail, la desserte du quartier en transports en commun et l'accessibilité des espaces publics sont des critères moins importants aux yeux des participants.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU GRAND NANCY

Ateliers de co-production Synthèse

Mars 2017

métropole
GrandNancy

SCALEN
CENTRE DE DEVELOPPEMENT
D'URBANISME

urbanité(s)

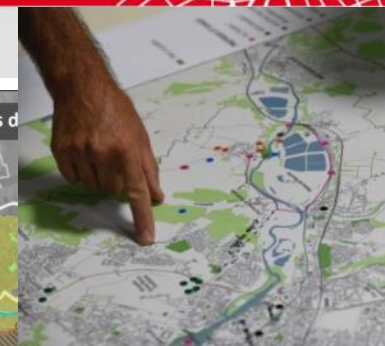
Diffusion des supports :

- Site internet du PLUi HD :
<http://plui.grandnancy.eu>

métropole
GrandNancy

SCALEN

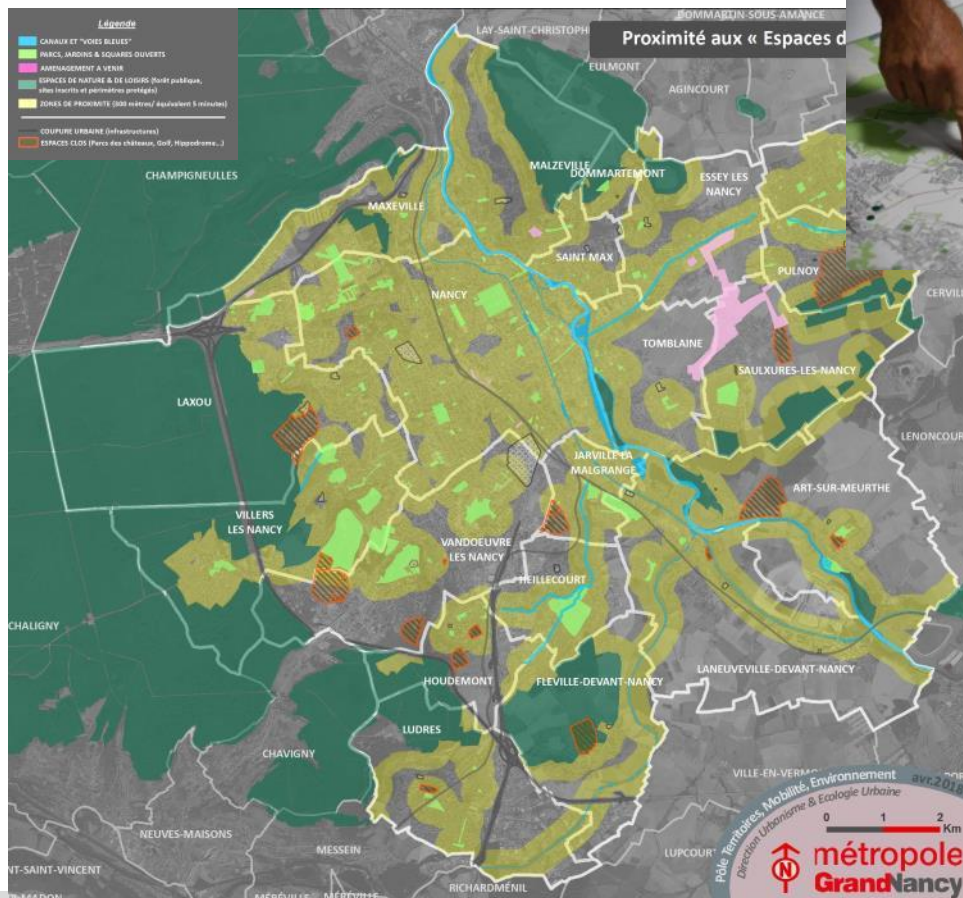
1er ATELIER → Confirmation de l'armature verte et bleue



- 4 espaces fortement prisés par tous les métropolitains: la forêt de Haye, le Parc de la Pépinière, la vallée de la Meurthe et le plateau de Malzéville)

- Des espaces prisés par les habitants de plusieurs communes : le jardin Botanique Jean-Marie PELT, la chartreuse de Bosserville, le canal de Jonction,...

- Des lieux d'intérêt plus communal : les coteaux, les espaces agricoles,...



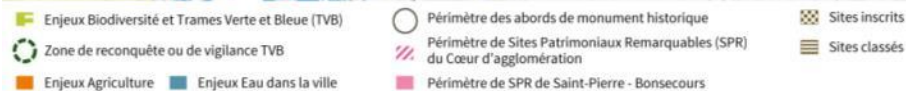
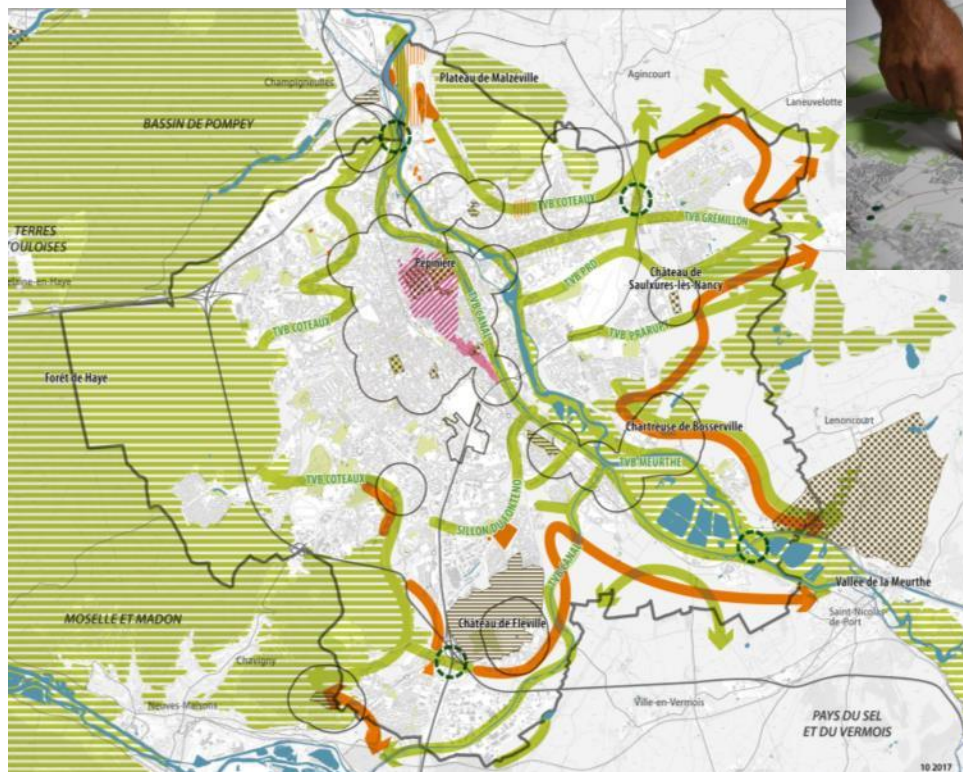
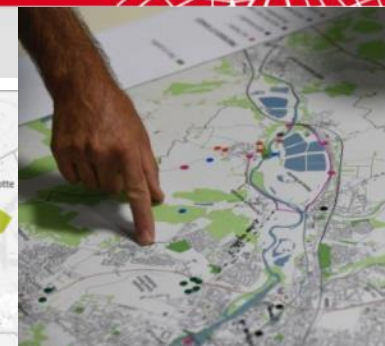
Objectifs PADD :

- 160 Ha de zone à urbaniser reclassés en zones naturelles ou agricoles
- 2/3 ou 60% du développement en renouvellement urbain
- 85 % des logements à moins de 5 min d'un parc ou espace naturel**

→ SUITE DONNEE DANS LE PLUI HD

- Prise en compte dans le PADD
- Restitution sous forme de cartes d'agglomération et par commune illustrant les secteurs préservés ou les points sensibles

1er ATELIER → Confirmation de l'armature verte et bleue



Cette vision citoyenne de la nature en ville sera complétée par des éléments plus scientifiques issus de l'étude Trame Verte et Bleue menée par la métropole avec les partenaires institutionnels et les associations environnementales

- 4 espaces fortement prisés par tous les métropolitains: la forêt de Haye, le Parc de la Pépinière, la vallée de la Meurthe et le plateau de Malzéville)
- Des espaces prisés par les habitants de plusieurs communes : le jardin Botanique Jean-Marie PELT, la chartreuse de Bosserville, le canal de Jonction,...
- Des lieux d'intérêt plus communal : les coteaux, les espaces agricoles,...

→ SUITE DONNEE DANS LE PLUI HD

- Prise en compte dans le PADD
- Restitution sous forme de cartes d'agglomération et par commune illustrant les secteurs préservés ou les points sensibles

2ème ATELIER → Confirmation de l'armature urbaine d'agglomération et de proximité

- Décorrélation forte entre lieu d'habitation et lieu de travail, à l'inverse des plus grandes métropoles
- Corrélation forte entre lieu d'habitation et lieux de commerces et loisirs = Potentiel pour renforcer la ville des proximités
- Confirmation des déplacements internes à la métropole (90% des déplacements des habitants du Grand Nancy à l'intérieur de la métropole – Source EMD 2014)

→ SUITE DONNEE DANS LE PLUI HD

- Prise en compte dans le PADD
- Restitution sous forme de cartes d'agglomération et commune illustrant les polarités et la localisation des secteurs de développement résidentiel et économique

Chiffres clés :

- 80% de la population est à moins de 350 m d'un pôle de proximité
- 98 % des logements sont situés à moins de 400m d'un arrêt de TC



Ville de Nancy / Cœur d'agglomération :

ville des proximités, cadre de vie & convivialité des espaces urbains

Confirmation de la ville des proximités :

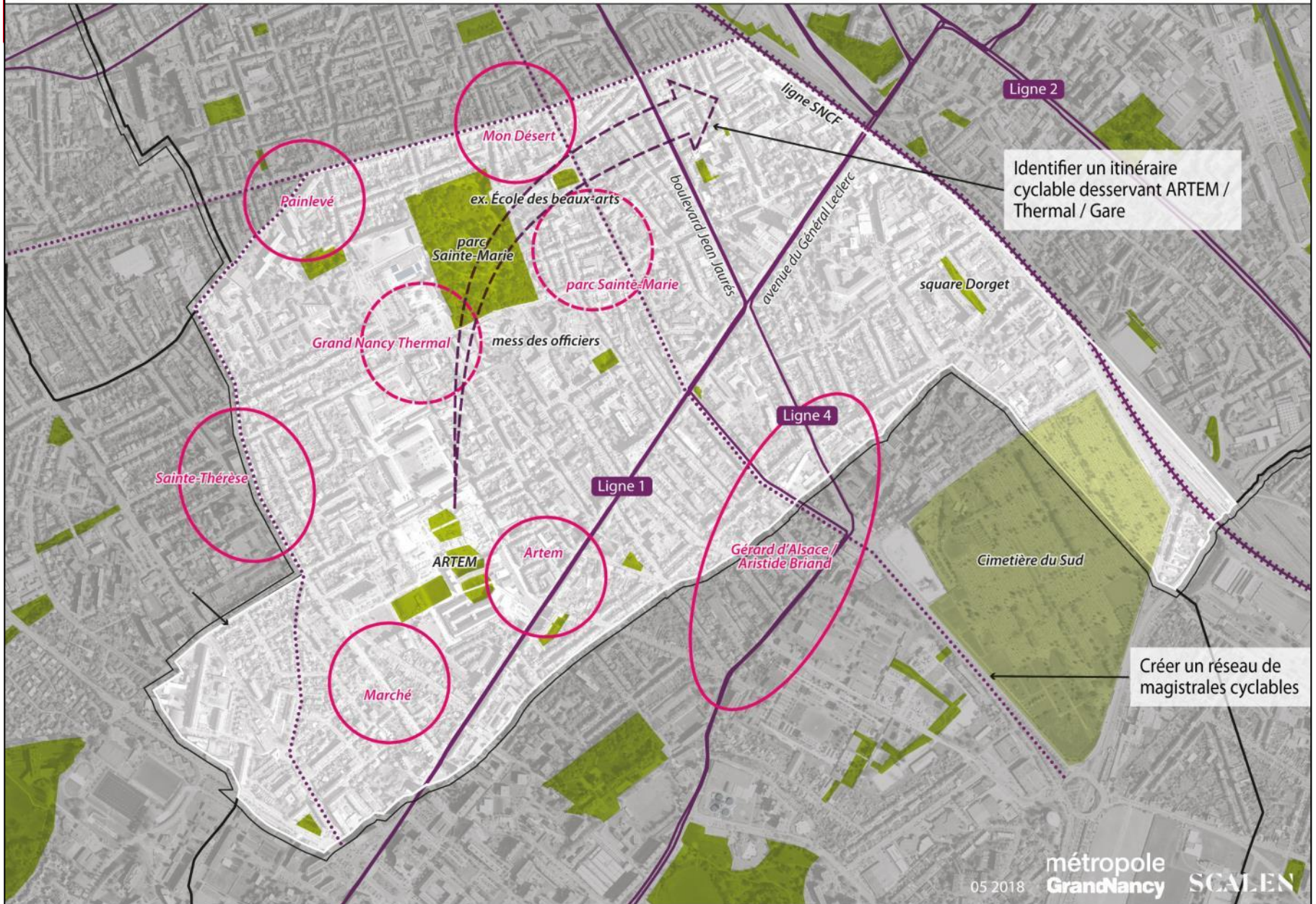
- *Importance de préserver le tissu des commerces et des services de proximité*
- *Importance des mobilités actives pour les déplacements les plus fréquents et pour faire les courses*

La perception d'un quartier agréable ou d'un espace public convivial, à travers :

- 1. la présence de services de proximité et de commerces, facteur d'animation urbaine*
- 2. la proximité des espaces de nature*
- 3. l'identité et la qualité urbaine et architecturale*

Comparativement, la proximité du lieu de travail, la desserte du quartier en transports en commun et l'accessibilité des espaces publics sont des critères moins importants aux yeux des participants.





Identifier un itinéraire cyclable desservant ARTEM / Thermal / Gare

Créer un réseau de magistrales cyclables



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU GRAND NANCY

Qu'est-ce que le PADD ?



- Constitue **la ligne directrice du PLUi HD** avec une réflexion prospective
- Exprime une **vision stratégique** portée par la Métropole pour les 15 ans à venir
- Définit les **orientations générales d'urbanisme et d'aménagement** du projet territorial
- Est un **outil pour la mise en œuvre des politiques publiques**

Conformément au code de l'urbanisme

- Le PADD n'est **pas directement opposable** aux autorisations d'urbanisme
- Les orientations du PADD trouvent leur **traduction réglementaire** et opposable dans le règlement, le zonage et les OAP



Des thèmes et des enjeux qui touchent au cadre de vie et au quotidien de tous





Un débat obligatoire sur les orientations générales du PADD en conseils municipaux puis en conseil métropolitain

Article L153-12 du Code de l'urbanisme:

*« Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur **les orientations générales** du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »*



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU GRAND NANCY

Le projet du PLUi HD



Une écriture guidée par

- Les **défis du PLUi HD de la Métropole**
- Les **défis du projet métropolitain**, et notamment les défis de l'audace, du bien-être et des liens
- Les **travaux collectifs et partenariaux** qui ont été menés avec la population lors des réunions publiques et avec les partenaires, acteurs locaux, territoires voisins, etc. lors des ateliers de coproduction.

Le **PADD s'inscrit dans la continuité des grandes actions** menées en matière d'habitat, de mobilités / déplacements, d'environnement tout en proposant de **nouveaux objectifs à atteindre**.



3 volets dans le PADD

**OFFRIR UN NOUVEL ÉLAN
À L'ATTRACTIVITÉ ET AU
RAYONNEMENT**

**CONFORTER UNE
MÉTROPOLE DU BIEN
VIVRE ENSEMBLE**

**S'ENGAGER POUR UNE
MÉTROPOLE CONVIVIALE
ET VERTUEUSE**

Offrir un nouvel élan à l'attractivité et au rayonnement

L'enjeu

S'appuyer sur les atouts et ressources de la Métropole, son histoire et sa géographie pour renforcer son attractivité

Les orientations

Renforcer l'attractivité de la Métropole et poursuivre son développement

Conforter le rôle majeur du cœur d'agglomération

Poursuivre la valorisation économique et commerciale

Consolider l'offre commerciale



Développer et promouvoir des produits singuliers

- Maintenir et promouvoir une singularité commerciale
 - Accompagner les enjeux de restructuration commerciale
 - Valoriser l'offre commerciale à la faveur de parcours et de services innovants
 - Ajuster les politiques de stationnement et de livraison
-
- Maintenir et développer des activités de services contributives à la qualité de vie (*ex : profession libérale de santé*)
 - Accueillir de nouvelles activités tertiaires dans une logique de mixité fonctionnelle
 - Accompagner les mutations des grandes fonctions administratives

Reconquérir une qualité résidentielle

Développer une offre
qualitative

- Développer une offre résidentielle singulière et de qualité

(Ex: Grands logements, logements sociaux sur certains quartiers)

(Ex: Des surfaces communes pour les nouveaux usages)

(Ex: Des cœurs d'îlots curetés avec plus de nature en ville)

- Rendre habitable les surfaces inoccupées pour accueillir des familles

(ex : au-dessus des commerces)

- Mieux appréhender la performance énergétique du bâti ancien



Améliorer la convivialité des espaces publics



- Anticiper et accompagner de nouvelles formes de mobilité
- Développer et qualifier une approche globale de l'aménagement des espaces publics avec le développement et la valorisation de la « nature en ville » et la mise en valeur de l'eau dans la ville
- Mieux partager l'espace public pour développer la convivialité et l'attractivité du cœur d'agglomération : penser la place des modes actifs et la juste place de la voiture

Conforter une métropole du bien vivre ensemble

L'enjeu

**Répondre au besoin de bien
être, du vivre ensemble...**

Les orientations

Encourager la ville des proximités

**Promouvoir la qualité d'habiter
pour tous**

**Accompagner l'évolution des
mobilités**

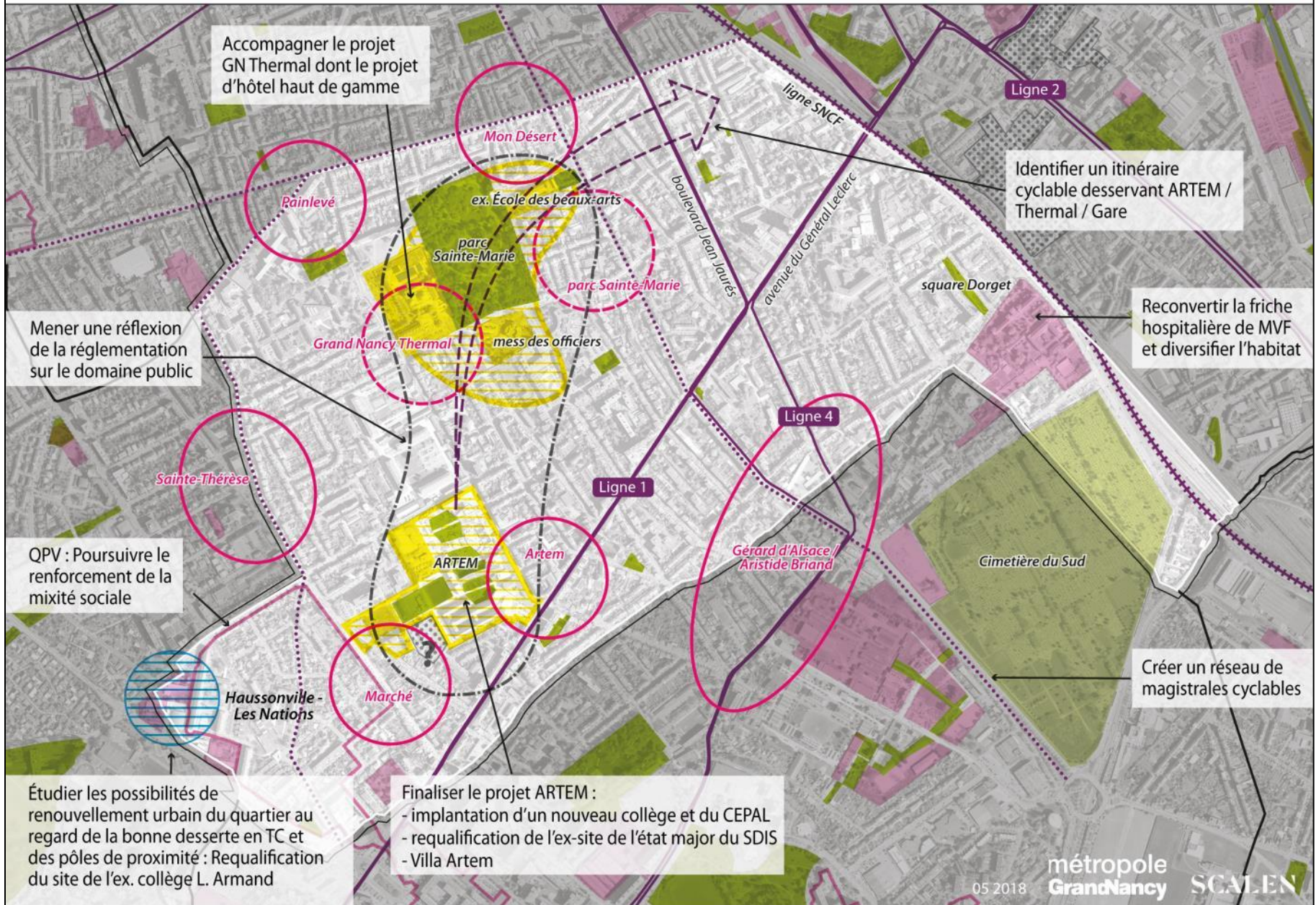
S'engager pour une métropole conviviale et vertueuse

L'enjeu

**Répondre aux grands défis
environnementaux**
Santé, ressources, biodiversité ...

Les orientations

Aménager une métropole nature
Promouvoir la qualité urbaine
**Encourager la sobriété foncière et
énergétique**
Gérer les déchets





Comment pouvez-vous être informé des procédures et des travaux en cours ?

- <http://plui.grandnancy.eu> : site internet dédié au PLUi du Grand Nancy
- [http:// sitepatrimonialremarquable.grandnancy.eu](http://sitepatrimonialremarquable.grandnancy.eu) : page dédiée au P.S.M.V.
- Plaquettes de concertation
- Presse locale
- Bulletins municipaux
- Grand Nancy Actu
- **Panneaux d'exposition en mairie et au siège de la Métropole au second semestre 2018**
- **Rendez-vous à l'automne 2018 pour poursuivre la concertation sur le Cœur d'agglomération**
- ...

Comment pouvez-vous participer ?

- PLUi : Un registre de concertation en commune et à la métropole
- PSMV : Un registre de concertation en commune, à la métropole et à la Préfecture
- Réunions publiques
- Site internet PLUI HD et PSMV



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU GRAND NANCY

CLÔTURE DES ÉCHANGES